



# TRAIT D'UNION

Le bulletin du C.C.O n° 52 – Octobre / Novembre 2006

## Coup d'œil sur... St Menet

### 1 La réouverture de l'aire d'accueil

L'aire d'accueil des gens du voyage de Saint Menet a réouvert le 9 octobre après avoir été fermée pendant plus d'un an pour réhabilitation des lieux. La réouverture, précédée d'un important travail préparatoire de la SONACOTRA et du C.C.O avec les familles, s'est déroulée en présence des salariés du CCO, des institutionnels, et de la SONACOTRA. Les familles ont pu dès la matinée venir s'installer sur un site totalement rénové. Celles-ci ont pu constater les changements intervenus: le sol précédemment en terre a été goudronné, de nombreuses installations sanitaires individuelles ont été réalisées pour accroître le confort des familles. On retrouve donc sur le site 24 emplacements pour une capacité d'accueil de 48 caravanes, un bâtiment central abritant les locaux de la SONACOTRA et du centre social C.C.O. Une école maternelle de la ville se situe également sur les lieux. L'emplacement de l'aire en zone sensible (proche d'une autoroute et d'une usine classée Seveso) a supposé une sensibilisation des adhérents aux différents risques. Une procédure de sécurité est bien sûr prévue en cas de risque.

### 2 L'accueil des familles

La SONACOTRA, dans le cadre d'une délégation de mission de service public, assure la gestion locative du site. L'accueil des gens du voyage s'effectue selon certaines modalités. La durée de séjour des familles dans une année est fixée à 2 mois renouvelable 2 fois. Chaque famille règle par avance et toutes les semaines une somme correspondant à l'emplacement (2 euros par jour). Par ailleurs, un système de carte de paiement informatique permet aux familles d'accéder à l'eau et à l'électricité. L'ensemble de ces mesures est contenu dans un règlement intérieur que les familles s'engagent à respecter lors de la signature d'un contrat d'occupation. La SONACOTRA ainsi que le CCO espèrent que des mesures telles que l'engagement contractuel, ou encore la

participation financière des familles contribueront à la responsabilisation et à l'autonomisation du public.

### 3 Attributions et projets de l'équipe du centre social C.C.O.

Les impératifs liés à la réouverture du site n'ont pas empêché la remise en route du centre social. Bien qu'en cours de travaux, il accueille actuellement en ses locaux une permanence PMI faisant intervenir une auxiliaire de puéricultrice, un médecin et une infirmière. Le centre noue et entretient également un partenariat avec la Ville (Mairie, DSU aujourd'hui CUCS –contrat urbain de cohésion sociale-), la CAF, ou la MDS. L'équipe du centre social interviendra donc principalement selon deux axes: un premier axe "accompagnement social" construit autour de l'insertion sociale et professionnelle des familles, puis un second axe "animation" orienté à la fois vers les adultes et les enfants. Selon la directrice du centre Olivia Gimat, ces deux axes ne seront pas cloisonnés dans la mesure où l'insertion des personnes procède également de leur participation active à des ateliers d'animation individuels ou collectifs. En effet, le support animation faciliterait l'accès des publics à des ateliers qui, présentés selon d'autres formats, ne seraient pas forcément bien accueillis (ateliers d'alphabétisation par exemple). Un travail de prévention de la santé pour enfants et adultes s'inscrira dans les objectifs du centre. Le CLSH accueillera les enfants âgés de 4 à 17 ans, et l'on retrouvera parmi les projets du centre des ateliers d'aide et de soutien à la parentalité ou d'alphabétisation pour les personnes -enfants et adultes- souhaitant apprendre à lire et à écrire. L'autre objectif de l'équipe sera de favoriser la scolarité des enfants tout en respectant le mode de vie des gens du voyage: autant de projets prometteurs pour échanger et contribuer à mettre en valeur une culture et un public si souvent incompris.

## SOMMAIRE

Portrait.....	p 2
Agenda 2007 culture et liberté.....	p 2
Echos d'ici .....	p2-3
Infos utiles (journées d'automne, cumul revenus d'activité et minima sociaux).....	p 4

## TRAIT D'UNION

N° 51 – Octobre / Novembre 2006

Bulletin d'information du C.C.O

Culture et Liberté - C.C.O - A.G.A.R.N

**Secrétariat administratif:**

29, avenue de Frais Vallon  
13013 Marseille

Tel : 04 - 96 - 13 - 07 - 20

Fax : 04 - 91 - 06 - 44 - 70

# PORTRAIT

## Bienvenue à Clotilde Bertrand-Habert

Après une Licence en droit à la faculté de Nice, puis un Diplôme d'Etudes Approfondies de sociologie politique à Paris Nanterre, Clotilde rejoint en 1998 la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars) à Marseille. Elle y occupera plusieurs fonctions.

En tant que chargée de mission, elle œuvre pour le développement de l'insertion par l'activité économique, encore embryonnaire car l'action de la fédération s'orientait à l'époque essentiellement vers l'hébergement et le logement des plus démunis. Elle poursuivra par la suite son travail de chargée de mission plus généralement dans les différents secteurs de l'insertion et de manière plus spécifique dans le secteur de la santé.

Puis en 2001, Clotilde évolue sur un poste d'adjointe de direction à la Fnars PACA Corse Dom qu'elle occupera jusqu'en 2006. Cependant, la volonté d'agir sur le terrain tout en composant avec les politiques publiques, la recherche de nouvelles fonctions ou encore la poursuite d'un projet social vecteur de valeurs fortes sont autant d'éléments qui l'incitent à intégrer le CCO en tant que coordinatrice des équipements sud, poste qu'elle occupe depuis le mois de septembre.

---

## Une bonne idée: l'agenda 2007 Culture et Liberté

La Fédération Culture et liberté propose cette année un agenda 2007. Fruit de la rencontre entre les animateurs d'ateliers d'écriture de Culture et Liberté, cette production collective a pour vocation essentielle de faire connaître la fédération auprès des différentes parties prenantes (partenaires, associations adhérentes, militants...). Il comprendra un planning annuel, des plannings hebdomadaires pratiques indiquant les vacances scolaires ou encore les fêtes, le tout sous un format pratique (21 x 14.5 cm). Par ailleurs, de nombreux textes écrits par les animateurs d'ateliers d'écriture jalonnent l'agenda. On retrouvera notamment des exemples de jeux pour écrire tout en s'amusant, des textes relatifs aux activités de Culture et Liberté et de ses partenaires. Les salariés du C.C.O recevront donc prochainement leur agenda. Proposé au prix de 10 euros, il sera également disponible dans toutes les associations adhérentes à Culture et Liberté.

---

# ECHOS D'ICI ECHOS D'ICI ECHOS D'ICI

## LA PATERNELLE

Les vacances de la Toussaint au CLSH de La Paternelle -décidément "effrayantes" puisque inscrites dans le thème d'halloween- ont permis aux enfants de "frissonner" tout en s'amusant. Au programme: chasse aux trésors, journée à Ok Corral, théâtre et cinéma pour les plus grands... Les enfants auront également participé à une "terrifiante" veillée nocturne avant de prendre part à un non moins "épouvantable" spectacle final.

Un peu plus éloigné des citrouilles putrides et autres sorcières grimaçantes, le centre aéré proposera des activités à thème le mercredi. Ainsi, les enfants pourront se perdre dans les étoiles en confectionnant une galaxie et en visitant l'observatoire Andromède. Le mois de décembre, placé sous le thème de la neige, sera idéal pour aller faire un tour à la patinoire...

# ECHOS D'ICI ECHOS D'ICI ECHOS D'ICI

## BIENVENUE À

- **Clotilde Bertrand-Habert** (Coordinatrice des équipements sociaux)
- **Christophe Vernochet** (accompagnateur à l'emploi)

## BONNE ROUTE À

- **Julie Bec** (point accueil RMI de Saint Marcel)
- **Rabha Ghorzi** (accompagnatrice à l'emploi)

## FÉLICITATIONS À

- **Cécile Dunand Forest** qui a donné naissance à Violette

## PLATE FORME DE MALPASSÉ

Le festival culturel "Groove 13" impulsé par l'association Heart Color Music s'est déroulé les 8, 9 et 10 novembre à la cité des Cèdres. Le C.C.O a assisté l'association dans l'organisation de la manifestation. Plusieurs animations culturelles ont composé le programme de ces trois jours: ateliers et démonstrations de RnB', hip hop, capoeïra, battles... Un concert au dôme a par ailleurs ponctué la septième édition de ce festival qui rencontre un succès grandissant. En revanche, le forum associatif ainsi qu'une soirée hip hop, initialement prévus le mercredi 8 novembre, ont été différés d'une semaine suite au deuil de trois jours qui a frappé l'importante communauté gitane de la cité.

## LA PAULINE

De nombreuses activités seront proposées tout au long de l'année à la Maison Pour Tous de La Pauline. Petits et grands auront l'occasion de développer leur talent artistique en suivant des ateliers de peinture le vendredi à la Maison pour Tous. Signalons que les adeptes des claquettes pourront s'adonner à nouveau à leur art le mercredi de 14h à 15h30. L'équipement prévoit en outre des cours de danse moderne et de gymnastique pour tous les âges. Enfin, des cours d'Aikido seront également proposés au public adolescent et adulte le lundi de 19h30 à 21h (pour plus de renseignements, appeler au 04 91 75 07 47).

## INSERTION

Cette année encore, une fête de Noël à l'attention des allocataires et de leurs enfants sera organisée par l'équipe insertion. Elle se déroulera à la MPT La Pauline le samedi 16 décembre à 15h00. La compagnie "Théâtre du sud" (en collaboration avec le collectif d'auteurs "Les écrits de Thalie") assurera le spectacle tandis qu'un goûter sera offert aux enfants.

## GRAND ST ANTOINE

De nombreuses sorties composent le programme "Femmes Familles Culture" de novembre et décembre: cinéma ("alimentation générale" et "Indigènes"), visite au marché de Gardanne, grande braderie de vêtements, spectacle de lumière au parc Billoux... Les adhérentes se retrouveront au mois de décembre au restaurant et hammam "Rafik" (1er décembre) puis au théâtre Massalia (le vendredi 8 à 13h45). Un atelier poterie adultes et enfants accompagnés est proposé tous les mercredis de 10h à 12h.

## C.C.O

Suite à une volonté commune au comité de direction et aux directeurs de structures, l'association a engagé un travail collectif de réflexion autour des missions d'un centre social et du projet social. C'est le jeudi 16 novembre au centre des calanques que s'est tenue la première grande réunion de travail (centres sociaux, Maison Pour Tous et Plate Forme de Services Publics) à laquelle ont pu se joindre des administrateurs. Cette journée très riche aura pu permettre aux directeurs et aux coordinateurs d'échanger sur les pratiques et de mutualiser les connaissances acquises par chacun. Plusieurs thèmes ont été au cœur des débats: les missions et le sens d'un centre social aujourd'hui, la construction d'un projet social, la méthodologie dont les structures se dotent pour répondre au mieux aux besoins du public et aux exigences des financeurs... Ce travail de longue haleine, qui s'inscrit nécessairement dans la durée, sera appelé à se poursuivre notamment en ce qui concerne l'évaluation des activités du centre social, la communication de cette évaluation ou encore la place qu'occupe le projet institutionnel du C.C.O dans le projet social d'établissement.

# INFOS UTILES

## Les journées d'automne de Culture et Liberté

Les Journées d'Automne de Culture et Liberté se dérouleront cette année à Toulouse le 8, 9 et 10 décembre prochain. Ouvertes aux salariés et bénévoles, ces "Journées" sont une occasion pour les acteurs de Culture et Liberté d'échanger avec ses partenaires associatifs. Durant deux jours et demi (du vendredi matin au dimanche midi), de nombreux ateliers et conférences s'articuleront autour d'un thème particulièrement riche: "Education Populaire, Démocratie(s) et formes d'engagement". Les participants nourriront une réflexion autour des logiques organisationnelles dans l'éducation populaire, de ses objectifs, ou encore de l'importance des réseaux coopératifs et des comportements citoyens... Des projections de films et des manifestations culturelles jalonneront le déroulement du séjour. Les déplacements seront pris en charge par la Fédération tandis que le Siège assurera la réservation des hébergements. Les salariés et bénévoles intéressés devront prendre contact auprès du siège.

### La réforme des cumuls entre revenus d'activité et minima sociaux

Applicable dès le 1er octobre 2006, cette réforme tend à homogénéiser un système qui était jusqu'à présent particulièrement complexe. Nous envisagerons plusieurs points relatifs à la réforme de l'intéressement: la prime forfaitaire annuelle puis la prime de retour à l'emploi.

#### A) Les primes forfaitaires mensuelles

##### • Présentation

Jusqu'à aujourd'hui, l'intéressement était assez différent selon la nature de l'allocation perçue: RMI, API, ASS... La réforme unifie le régime en proposant un intéressement sur 12 mois qui concerne les bénéficiaires de l'ASS, du RMI et de l'API. Cependant, les conditions d'accès aux primes varient selon la durée et la nature du contrat de travail conclu. Globalement, on distingue 2 périodes. Tout d'abord, en cas de reprise d'activité (stage/formation rémunérée, emploi), les allocataires (seuls) toucheront leur revenu d'activité et leur allocation à temps plein et ce pendant au moins trois mois. Dans un second temps, une prime forfaitaire (invariable) de 150 euros leur sera allouée pendant 9 mois (225 euros pour les personnes titulaires de l'API, pour les RMI couple ou avec personne à charge). Cette prime se substitue à l'allocation différentielle (pas de cumul prime+allocation). L'intérêt, c'est que la prime continuera d'être versée pendant 12 mois quand bien même le montant des revenus serait de nature à exclure le versement de l'allocation.

##### • Conditions d'accès à la prime forfaitaire:

Ce régime n'est applicable que lorsque la durée de travail est supérieure à 78 heures par mois pour une durée d'au moins 4 mois (à priori, rien n'empêche l'application de cette formule en cas de cumul de CDD, du moment que la durée de travail excède 4 mois). Le nouvel intéressement concerne les personnes reprenant une activité à partir du 1er octobre. Pour les autres, l'ancien système continue de s'appliquer. En principe, tous les contrats (CDD-CDI) ouvrent droit à l'intéressement exceptés les Contrats d'avenir (CA) et les CI-RMA puisqu'il existe déjà pour ces contrats un régime particulier. Donc, dans tous les autres cas (reprise d'activité antérieure au 1er octobre, durée de travail inférieure à 78h par mois et/ou pour une période inférieure à 4 mois), l'ancien système s'applique (pour les bénéficiaires du RMI et de l'API, les revenus peuvent être intégralement cumulés jusqu'à la 2ème révision trimestrielle, à partir de laquelle l'allocation est amputée à hauteur de 50% des revenus perçus).

- Nature de la prime forfaitaire d'intéressement
- Le versement de la prime sera effectué par les assedics (titulaires de l'ASS) et par la Caf (bénéficiaires RMI et API). Cette prime peut s'apparenter à un RMI puisqu'il s'agit d'une prestation légale d'aide sociale (qui peut être soumise à des rappels, ou des retenues en cas de trop perçu), elle revêt également le caractère de prestation familiale pour les titulaires de l'API (dans ce cas, la prime est soumise aux mêmes règles régissant ces prestations). En outre, les caractères d'insaisissabilité et d'incessibilité sont conservés.

#### B) la prime de retour à l'emploi

##### • Présentation

Cette prime désormais légale pérennise la prime exceptionnelle de retour à l'emploi (dont l'application s'achève au 31 décembre 2006). Pourront prétendre au versement de cette prime les allocataires du RMI, de l'API et de l'ASS. Les personnes percevant l'AAH sont exclues. Le versement sera effectué là encore par les organismes versant l'allocation de base.

##### • Régime de la prime de retour à l'emploi

D'un montant de 1000 euros, la prime est versée lorsque l'activité dépasse 78h par mois pendant au moins 4 mois consécutifs (art R.322-19 du code du travail). La prime ne peut être accordée plus d'une fois dans un délai de 18 mois, étant précisé que ce délai court à compter du premier des 4 mois d'activité. De plus, lorsque l'allocataire est en CDI ou en CDD de plus de 6 mois, il peut demander à ce que la prime lui soit versée de manière anticipée dès le premier mois d'activité. Les primes indûment versées peuvent bien évidemment être récupérées (durée de travail inférieure à 4 mois...). En revanche, il n'est plus nécessaire d'être inscrit depuis au moins 1 an à l'ANPE pour accéder à la prime de retour à l'emploi.

Sources: ASH du 31 mars 2006, articles L. 322-12, R.322-19 et R.322-20 du code du travail.